

Ordonnance Souveraine n° 1.690 du 24 février 1937 rendant exécutoire un Arrangement concernant la suppression des visas consulaires sur les patentes de santé entre les Plénipotentiaires de l'Australie, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Estonie, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Union de l'Afrique du Sud, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la Yougoslavie signé à Paris le 22 décembre 1934

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	24 février 1937
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 4 mars 1937 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Espace maritime ; Police, sécurité, défense ; Ports

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1937/02-24-1.690@1937.03.05>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Un Arrangement concernant la suppression des visas consulaires sur les patentes de santé ayant été signé à Paris le 22 décembre 1934 entre les Plénipotentiaires de l'Australie, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Estonie, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Union de l'Afrique du Sud, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la Yougoslavie, ledit Arrangement, auquel Nous avons adhéré le 8 septembre 1936 et dont la teneur est ci-incluse, recevra, conformément aux dispositions de son article 4, sa pleine et entière exécution à dater du 8 mars 1937.

Les Gouvernements mentionnés ci-dessous désirant, conformément à l'esprit de l'article 49 (4) et de l'article 57 de la Convention sanitaire internationale signée à Paris le 21 juin 1926, réduire autant que possible les formalités auxquelles sont soumis les navires de commerce, les sous signes, munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 mars 1937

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1937/Journal-4140>